Maître d'ouvrage

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

Parc Club du Millénaire
Bâtiment 19
1025, rue Henri BECQUEREL
34000 MONTPELLIER

Déconstruction d'un bien bâti
2, Avenue du Maoubesi
65120 Luz-Saint-Sauveur-(Hautes Pyrénées)
Parcelles AB59 et AB113



DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR

PD 9 – Descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé

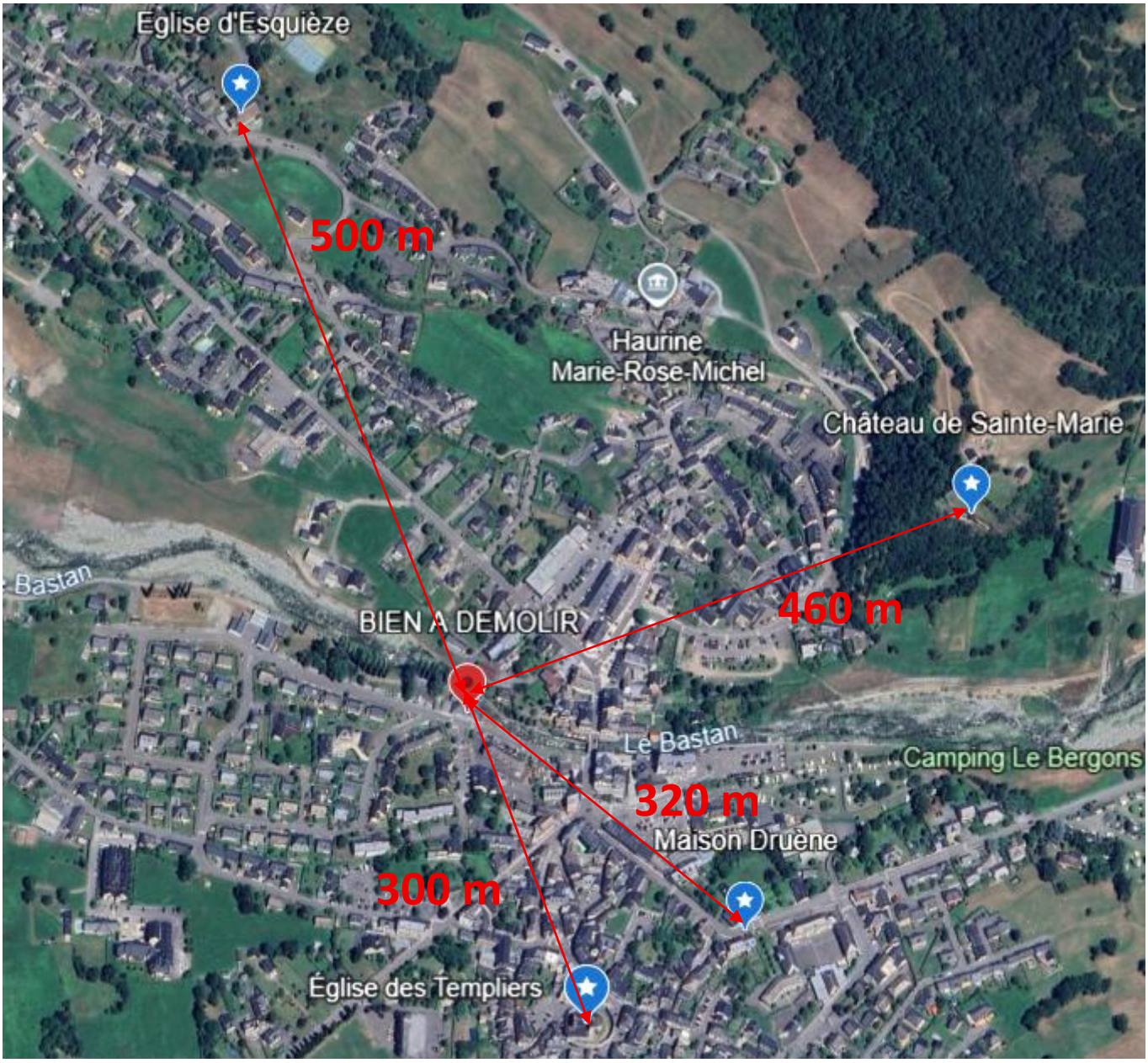
Situation :

La démolition concernée par la présente demande de permis de démolir se situe dans les abords de plusieurs monuments historiques. En l'occurrence, il s'agit de :

- Eglise des Templiers (Eglise Saint-André)
- Château de Sainte-Marie (restes)
- Eglise d'Esquièze
- Maison Druène

Chacun de ces monuments se trouve à une distance à vol d'oiseau de plus de 300 m du bien à démolir :

- Eglise des Templiers (Eglise Saint-André) : 300m
- Château de Sainte-Marie (restes) : 460m
- Eglise d'Esquièze : 500m
- Maison Druène : 320m



Descriptif des moyens

Le chantier est suffisamment éloigné pour ne pas endommager directement ces différents édifices. La démolition sera assurée par des moyens et procédés classiques, en l'occurrence du grignotage par une pelle mécanique adaptée. Les camions et engins de chantier n'ont pas vocation, durant leur trajet, à s'approcher de ces ouvrages classés, évitant ainsi tout risque de dégradation.